

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2026

Le 30 juin 2026, à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Madame VIGROUX Myriam, Présidente.

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, Mme BAYSSE Nicole, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Jérémy, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, M. COUGOUREUX Rolland, Mme DELPERIE Laurence, M. ARMAND Franck, Mme GOMEZ Ghislaine, Mme GUIBELIN Aude, Mme CHAZOTTES Fabienne, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. SOULAGES Jérôme, M. MÉLÉSI Olivier, Mme MARIETTA Clémence, M. PYRONNET Jean Marie, M. CRAYSSAC Claude, Mme FRÉDÉRIC Sophia, Mme CLOUP Valérie, M. FARENC Théo, Mme PELLESCI Emmanuelle, Mme FRAYSSINET Emilie.

Membres représentés :

Mme GRANDET Manon (pouvoir à M. LAGALY Jean-Philippe), M. HEINISCH-FOUQUES Patrice (pouvoir à M. CRAYSSAC Claude).

Membres excusés :

M. NÈGRE Daniel, M. LEBAS Brice, Mme BARBANCE Ghislaine.

Secrétaire de séance :

Mme CLOUP Valérie.

DELIBERATION N° 2026/35

Demande d'une subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation de voies dégradées par les intempéries

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	29
Membres représentés	2
Membres avec voix délibérative	31

Madame la Présidente indique à l'assemblée que lors des pluies incessantes des mois de janvier et de février 2026, deux voies classées d'intérêt communautaires ont subi de sérieuses dégradations.

Les routes concernées sont :

- La route de Pécotte sur la Commune de Sérénac, qui part de la RD 700 au pont des Passes et rejoint la VC 5 Commune de Crespinet. Cette route est actuellement fermée à la circulation.
- la route de Lesquiquié sur la Commune de Cadix, qui part de la RD 53, et se termine à RD 75. Pour cette route, le talus et l'accotement de la Vic n° 4 ont glissé, ce qui fragilise la voie de circulation.

Pour sécuriser la circulation sur ces voies, il est nécessaire de réaliser des travaux de confortement de la voirie.

Les travaux concernant la route de Pecotte sont estimés à 7 296,68 € HT (8 756,02 € TTC) et les travaux de la route de Lesquiquié sont estimés à 9 770,46 € HT (11 724,55 € TTC).

Pour la réalisation des travaux dont le montant global est de 17 067,14 € HT (20 480,57 € TTC), Madame la Présidente propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn au titre du produit des amendes de police et d'établir le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

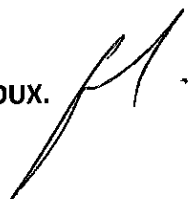
Mode de financement	Montant prévisionnel HT	Taux
Subvention au titre du des amendes de police	5 120,14 €	30%
Autofinancement de la CCVAL81	11 947,00 €	70%
TOTAL	17 067,14 €	100%

- autorise la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.

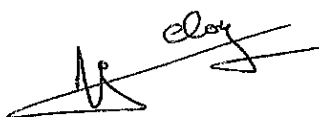
La présente délibération a été adoptée comme suit : 29 votes pour, 0 vote contre et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,
Myriam VIGROUX.



La Secrétaire de séance,
Valérie CLOUP.



Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 081-248100497-20260630-2026DEL35-DE